

Réf : CNIG 2025. 027

COMPTE-RENDU du CONSEIL PLENIER

du CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG)

du 16 septembre 2025

Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
Geoffrey ALDEBERT – DINUM	Christine ARCHIAS - présidente commission CNIG
Aurélien BOUTHIÉ - DGOM	Hélène BEGON – CGDD/Ecolab
Pierre BRIOLE – président commission CNIG	Annie BLANDIN – présidente de pôle CNIG
Amélie COANTIC – CGDD	Pierre-Alban BONIN – FNCCR
Aurélien CONRAUX – Ministère de la Culture	Gildas CLEMENT de MONTIGNY – Val de Garonne
Maria COTORA – DINUM	François CHIRIE - IGN
Thomas COTTINET – CGDD/EZcolab	Bernard FRANC – DGFiP
Noémie GREMEAUX – CFDT	Arnauld GALLAIS - CEREMA
Yves JACQUIN – Ministère de l'Agriculture	Guillaume HOUSSAY – Avineon Tensing
Pierre JAILLARD – président commission CNIG	Nicolas LAMBERT - IGN
Marie LAMBOIS – présidente commission CNIG	Gilles MARTINOTY - SHOM
Pierre LAULIER - CGDD/CNIG	Akim OURAL - ARCEP
Alexis LEAUTIER – CGDD/Ecolab	Grégoire PHILIPPON - DGITM
Eric LESAGE - INSEE	Donat ROBAUX – OSM-France
Pascal LORY - DGALN	Jean-Marie SEITE - AFIGEO
Gabriela MARTIN – Opendata France	Paul TALARMIN – Val de Garonne
Guillaume MELLIER – IGN	Henri VERDIER - MEAE
Olivier MINOT – Ordre des géomètres experts	
Bertrand MONTHUBERT - président du CNIG	
Benoît MORANDO – CNIG	
Jean-Michel MORER - APVF	
Col Grégoire NOUGAYREDE – Min. des Armées	
Valérie NOUVEL - ADF	
Hadi QUESNEVILLE - INRAE	
Emmanuelle ROUX - IGN	
Jacques SAINTE-MARIE – INRIA	
Stéphanie SCHAEER – DINUM	
Christophe TOURRET – ESRI-France	
Maïron TREFINE - ANCT	
Anne VARET - INRAE	

Ordre du jour

- **Accueil**
- **Introduction : Bertrand Monthubert, Amélie Coantic**
- **Actualités data et IA par Stéphanie Schaer**, directrice interministérielle du numérique.
- **Gouvernance de la donnée territoriale :**
 - Fabrique de la donnée territoriale : articulation avec le CNIG (Akim Oural)
 - Indicateurs territoriaux (Alexis Léautier, Gildas Clément de Montigny)
 - Assurer l'équité territoriale avec les outre-mer (Jean-Marie Séité)
- **Fabrique des standards :**
 - point d'avancement, validation des livrables et poursuite du GT (Alexis Léautier)
- **Validation des standards** (Christine Archias) :
 - **(Nouveau)** Opérations d'aménagement
 - (Mise à jour) V2025 du standard Accessibilité
 - (Mise à jour) Révision 2025 des standards d'urbanisme
 - (Mise à jour) Version correctrice 1.0.1 du géostandard Plan de prévention des risques
- **Information géolocalisée et Intelligence Artificielle** (Jacques Sainte-Marie)
- **Etude infrastructure géodésique** (Pierre Briole, Jean-Marie Séité)
- **La république des Cartes** (Emmanuelle Roux)
- **Adoption de la liste « Pays, villes et territoires du monde »** (Pierre Jaillard)
- **Actualités du CNIG** (Secrétariat du CNIG)
- **Conclusion**

Les documents associés sont disponibles sur la [page du plénier sur le site du CNIG](#).

Relevé de décisions

- Un groupe de travail sur les Outre-mer (GT Outre-mer) est créé au sein du pôle de coordination avec les territoires.
- La documentation préparée pour la Fabrique des standards est validée à l'unanimité.
- Le standard "Opérations d'aménagement" est approuvé à l'unanimité.
- Les mises à jour des standards suivants : "Accessibilité du cheminement de voirie", "Dématérialisation des documents d'urbanisme", "Plans de prévention des risques" sont approuvées à l'unanimité.
- Le CNIG organisera un atelier prospectif sur l'IA et l'information géographique en partenariat avec l'INRIA.
- La signature par le président du CNIG de la lettre d'invitation au cofinancement de l'étude sur l'infrastructure géodésique nationale est approuvée à l'unanimité.
- La participation du CNIG à l'initiative "La République des Cartes" et à l'événement du "Jour de la Carte" le 4 février 2026 est approuvée à l'unanimité.
- La liste de toponymes « Pays, territoires et villes du Monde » préparée par la commission nationale de toponymie est approuvée à l'unanimité.

Introduction par Bertrand Monthubert, président du CNIG

Le président remercie les membres du CNIG et participants à ce plénier, et salue les personnes qui participent pour la première fois dont le **Colonel Grégoire Nougayrède** chef du BGHOM à l'Etat-Major des Armées pour le Ministère des Armées, M. **Bernard Franc**, Directeur du projet foncier innovant, pour le service du Cadastre et Mme **Anne Varet**, Directrice scientifique pour l'INRAE.

Il rappelle que le CNIG a été renouvelé pour cinq ans par décret du 23 juin 2025. Le gouvernement a ainsi renouvelé sa confiance au CNIG ce qui montre l'importance et l'utilité de ce conseil. Le CNIG fête également cette année ses 40 ans d'existence, et la journée spéciale des 40 ans du CNIG organisée le 4 juillet dernier au Sénat fut une belle réussite.

Introduction par Amélie Coantic, adjointe au commissaire général au développement durable, vice-présidente du CNIG

Amélie Coantic remercie les membres du CNIG et tout particulièrement **Stéphanie Schaer** qui nous accueille.

L'actualité démontre chaque semaine à quel point les sujets adressés par le CNIG sont essentiels. Les questions de souveraineté par exemple, prennent de plus en plus une place prépondérante dans nos politiques publiques. Les sujets de la gouvernance, de la bonne articulation et de la cohérence des données à tous les niveaux du territoire soulèvent aussi des questions cruciales.

C'est dans ce contexte que, pour garantir l'unicité, la cohérence et la souveraineté des référentiels géographiques utilisés dans les politiques publiques, une circulaire du premier Ministre du 5 septembre 2025 appelle désormais les administrations à adopter un "réflexe IGN", c'est-à-dire de privilégier l'appel aux données de l'IGN pour leurs projets.

Parmi les points à l'ordre du jour, la Fabrique de la donnée territoriale vient compléter un dispositif cohérent au service des territoires qui se construit avec les comités territoriaux de la donnée ainsi qu'avec les instances du CNIG. De même le hub d'indicateurs territoriaux, développé par le CGDD dans le cadre de ecologie.data.gouv.fr, complète l'offre sur des indicateurs de référence pour la transition écologique et constitue un commun numérique pour le suivi et l'accélération des politiques publiques de transition écologique dans les territoires. [Ecologie.data.gouv.fr](https://ecologie.data.gouv.fr) constitue le catalogue des données pour la transition écologique et permet d'accéder, de publier et de partager des bouquets de données. Les bouquets de données sont des ensembles de données associés à des cas d'usage précis et constitués dans un cadre collaboratif.

La mise en commun de données passe aussi par les standards. Le travail du CNIG sur ce sujet est intense, et la proposition de la validation aujourd'hui de 7 nouveaux standards en est la preuve. L'an dernier le conseil plénier avait lancé le travail sur la Fabrique des standards et aujourd'hui les premiers résultats sont là avec une méthodologie accessible et documentée, qui associe largement l'écosystème de standardisation des données publiques, en particulier la DINUM, et qui contribue déjà à rendre la production de standard plus rapide et intégrée.

Le ministère de la transition écologique s'est doté d'une stratégie globale avec une feuille de route « Numérique et IA » pilotée par le commissariat général au développement durable (CGDD) et la direction du numérique (SG/DNUM) et repose sur 4 objectifs prioritaires :

- Construire une culture et un socle numérique, de données et d'IA commun à tous les agents ;
- Assurer le partage de la connaissance environnementale à travers les données et l'IA ;

- Structurer et favoriser l'engagement des communautés nationales et territoriales, en s'assurant du lien entre les niveaux national, européen et territorial et en mobilisant différents acteurs (collectivités, entreprises et chercheurs) ;
- Faire de la France un leader face aux enjeux d'IA durable et d'IA frugale en favorisant la mesure et la réduction de l'impact environnemental de l'IA.

Ainsi Amélie Coantic se félicite que le CNIG propose d'organiser les réflexions sur les liens entre l'intelligence artificielle et l'information géolocalisée, cela viendra compléter et participer à la démarche du CGDD en faveur de l'utilisation de l'IA pour l'adaptation au changement climatique.

1. Actualités sur les données et l'intelligence artificielle à la direction interministérielle du numérique

Stéphanie Schaer, directrice interministérielle du numérique détaille les axes de la stratégie et de l'organisation de la DINUM en matière de données et d'intelligence artificielle.

- A) Sur les données, la priorité est à l'ouverture et à la circulation en étant au service des ministères avec les outils adéquats et disponibles. En cette rentrée la DINUM a souhaité clarifier le point d'entrée avec un pôle data composé d'un trinôme : Geoffrey Aldebert, Vincent Mazalaigue et Cécile Le Guen au poste d'administratrice générale déléguée. Ce pôle opère l'ensemble des produits au service de la circulation de la donnée, y compris l'ouverture et la circulation des données à accès restreint, avec data.gouv et ses déclinaisons (ecologie.data.gouv, transport.data.gouv, meteo.data.gouv) ainsi que la diffusion par l'intermédiaire d'API : API particulier, API entreprise, ou API sécurisées pour les données protégées.

Data.gouv existe depuis 12 ans, et depuis 4 ans la France est première en Europe sur l'ouverture de données, ce qui est très utile pour tous nos écosystèmes, les chercheurs, les journalistes, tous ceux qui cherchent à faire parler la donnée, mais il faut aller plus loin. Pour cela la DINUM a fait sa rentrée cette année axée sur ces trois défis que constituent l'ouverture, la circulation des données restreintes et la simplification pour l'utilisateur avec comme corollaire de réussir le "dites-le nous une fois" :

- 1) Améliorer l'accès aux données, en continuant les inventaires, en renforçant la standardisation des données, ce qui se fait bien évidemment en lien avec le CNIG et la fabrique des standards, quand il s'agit de données géographiques, et en développant des outils comme le [DataPass](#).
- 2) Faciliter la circulation des données avec l'objectif de simplifier l'expérience des Français ; sur ce sujet, la France est autour du 20e rang, donc c'est une priorité qui se traduit par l'annonce d'une vingtaine de webinaires et de nouveaux ateliers pour relancer toute cette communauté. Autour de ces priorités Stéphanie Schaer annonce l'ouverture d'un portail, simplifions.data.gouv.fr, qui s'adresse, grâce à des API, à un public très large.
- 3) Simplifier l'expérience utilisateur dans l'accès et la réutilisation des données publiques. Le pôle data de data.gouv travaille activement à améliorer les parcours de réutilisation, par exemple via la datavisualisation ou par les communs numériques, comme le projet cartes.gouv.fr porté par l'IGN.

Stéphanie Schaer souligne que la qualité des données est essentielle : il ne suffit pas de les rendre disponibles, elles doivent être fiables et exploitables. C'est pourquoi la DINUM maintient un niveau d'exigence élevé et joue un rôle de challenger auprès des producteurs de données pour garantir cette qualité.

Enfin, elle évoque une évolution des formats de mise à disposition, notamment vers des données vectorisées, afin de faciliter leur réutilisation et capitaliser sur les efforts déjà réalisés.

Sur ce premier axe relatif aux données, Stéphanie Schaer invite donc chacun à participer aux rendez-vous réguliers proposés par la DINUM en cette rentrée, qui se veulent ouverts à l'ensemble de la communauté autour de la data.

- B) Le deuxième axe concerne le travail avec l'écosystème territorial. La DINUM anime depuis plusieurs années le programme « Transformation Numérique des territoires (TNT) », et travaille depuis plusieurs mois sur la mise à jour d'un nouveau mandat ; Quatorze associations de collectivités sont associées aux travaux. Le programme comprend le lancement de la fabrique de la donnée territoriale dans une logique d'incubateur dynamique, l'identification des jeux de données territoriales à fort impact et l'animation autour de quinze événements territoriaux déjà programmés. Le lancement officiel de ce programme, s'appuyant sur un comité qui impliquera les ministres, sera organisé au moment opportun.
- C) L'intelligence Artificielle (IA) constitue le troisième axe. C'est un sujet majeur et un défi étroitement lié à la donnée, perçue comme une potentielle révolution, notamment pour la **transition écologique**. Stéphanie Schaer relève qu'il n'y a pas d'IA sans donnée de qualité. C'est pourquoi le portail data.gouv a un rôle à jouer comme intermédiaire de l'IA et aussi pour capitaliser sur des bases de données déjà vectorisées. Stéphanie Schaer souligne également l'enjeu d'avoir une **IA responsable et éthique**, attentive au bon algorithme pour le bon usage et à la limitation de l'empreinte environnementale. L'incubateur interministériel ALLiaNCE, ouvert aux partenaires de recherche et aux entreprises, propose ainsi de faciliter l'accès à des **IA sécurisées** pour les ministères et de maximiser l'impact de ces outils.

En conclusion, Stéphanie Schaer souligne que la donnée est un bien commun qui prend toute sa force dans la façon dont elle se territorialise. Et c'est avec ces différentes communautés qui se correspondent et qui se complètent également, qu'on arrivera à utiliser pleinement ce levier puissant pour la simplification, pour des politiques publiques plus efficaces. Toutes les équipes de la DINUM sont à même d'accompagner la route du CNIG.

2. Fabrique de la donnée territoriale (voir présentation)

Guillaume Mellier, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, rappelle que la Fabrique de la donnée territoriale a été impulsée par l'IGN avec la DINUM, avec comme objectif de donner un outil, un mode opératoire pour traiter collectivement les sujets. Elle a déjà été présentée à la réunion précédente du CNIG. L'objectif aujourd'hui est d'en faire un objet politique, en précisant certains points, notamment la gouvernance, qui se met en place avec une présidence assurée par un acteur du territoire, conformément au souhait qui avait été exprimé par Sébastien Soriano. Akim Oural a accepté d'assurer cette présidence, Guillaume Mellier l'en remercie.

Akim Oural, remercie le CNIG pour la contribution de son écosystème au sujet fondamental de la mise en synergie des patrimoines de données de l'ensemble des acteurs. Il rappelle que nous nous situons à l'issue d'un travail qui a été fait en incubation au sein de l'IGN avec la Fabrique des géo-communs pour répondre aux besoins de créer des communs de données. Dans ce cadre, le souhait a été exprimé, en accord avec la DINUM et l'ANCT, de mettre en place une nouvelle gouvernance qui

permette de passer les initiatives à l'échelle, avec les acteurs des collectivités territoriales et leurs réseaux, la DINUM, le CGDD, le CNIG, et les acteurs thématiques (Banque des territoires, DITP). Il s'agit pour la Fabrique de la donnée territoriale de fédérer les enjeux au niveau local, d'explorer et d'élaborer des cas d'usages très précis, avec un fonctionnement en mode projet.

La gouvernance de la Fabrique de la donnée territoriale est basée sur trois niveaux :

- Un Collectif vigie pour identifier des problématiques avec des acteurs qui permettent de faire remonter les besoins des territoires, comprendre ces problématiques en s'appuyant notamment sur les comités territoriaux de la donnée, réduire et neutraliser les irritants éventuels ;
- Un Comité des partenaires qui sélectionne les thématiques prioritaires en vérifiant les impacts territoriaux, la répliquabilité locale, et trouve les points d'appui pour capitaliser les expériences des projets issus des territoires. Ce comité se réunira pour la première fois le 7 octobre 2025 lors de la journée du Forum de la donnée territoriale de la FNCCR.
- Des comités d'investissement pour le pilotage des chantiers ; ces comités d'investissement rassemblent les sponsors thématiques, sont ouverts aux partenaires y compris des investisseurs privés ; ils sont chargés de fixer les orientations et décider des financements.

L'articulation avec le CNIG se fait aux différents niveaux de cette gouvernance :

- D'abord, au niveau du collectif Vigie : d'une part la Fabrique participe aux sessions de la commission besoins et usages qui fait remonter des thématiques, et d'autre part le CNIG est représenté au sein du collectif Vigie par son secrétaire général ; afin d'assurer cette représentation, le CNIG propose de confier au pôle de coordination avec les territoires la responsabilité de faire remonter les besoins et projets existant dans les territoires et facilités par les comités territoriaux de la donnée (CTD).
- Le CNIG est ensuite représenté par son Président au comité des partenaires, qui priorise les projets où la Fabrique s'implique.
- Sur le volet opérationnel et le pilotage des projets, la Fabrique de la donnée territoriale s'appuiera sur la Fabrique des standards pour le développement et l'évolution des standards qui seront élaborés dans les groupes de travail thématiques du CNIG.

Remarques :

Christine Archias, présidente de la commission de standards, s'exprimant en tant que vice-présidente de l'Association française pour l'information géographique (Afigéo) et animatrice du réseau des CRIGE, centres de ressources en information géolocalisée présents dans toutes les régions de France et porteurs aujourd'hui de la mise en place des comités territoriaux de la donnée. Elle souhaite que l'Afigéo puisse être partenaire du dispositif. En effet, les CRIGE sont en première ligne pour prendre le pouls des territoires, ils ont donc une capacité pour faire remonter les besoins locaux dans la Fabrique de la donnée territoriale.

Akim Oural, répond qu'il accueille volontiers l'Afigéo dans le collectif en cours de constitution. Plus le collectif sera large plus il aura la capacité d'améliorer la bonne prise en compte des besoins.

Le CNIG salue le travail réalisé pour la mise en place de la gouvernance de la Fabrique de la donnée territoriale et valide à l'unanimité les articulations proposées entre celle-ci et le CNIG. Il est favorable à ce que l'Afigéo soit associée au dispositif.

3. Indicateurs territoriaux (voir présentation)

Alexis Léautier, chef de projet à l'Ecolab au Commissariat général au développement durable (CGDD), présente la plateforme d'indicateurs présente dans le cadre du site ecologie.data.gouv.fr.

On retrouve dans ce hub un ensemble d'indicateurs qui permettent de répondre à divers cas d'usage et notamment des obligations réglementaires, comme par exemple le suivi des COP régionales, des CRTE ou des PCAET. Ce sont des données clés en main pour les collectivités, notamment pour répondre à ces obligations.

Les indicateurs sur un ensemble de thématiques sont élaborés en lien avec les directions centrales et les opérateurs qui sont les plus pertinents et les plus compétents sur chacun de ces sujets. L'idée est d'avoir un catalogue exhaustif dans un environnement technique qui permet de donner accès à ces données de manière fiable et régulière

Le lien entre l'écosystème technique, l'outil qui met à disposition les indicateurs, le moissonnage des indicateurs, et la collecte des données elles-mêmes, nécessite en amont tout un travail d'interopérabilité, de mise au niveau en termes de qualité, qu'il est nécessaire de construire en lien avec les collectivités en tant que producteurs de données. Cela nécessite une coordination de l'ensemble des acteurs, ainsi que des travaux qui peuvent inclure la production de standards de données, donc une articulation avec les acteurs, notamment les membres du CNIG.

Gildas Clément de Montigny, Chargé de mission Observatoire Territorial, à l'Agglomération Val de Garonne présente l'utilisation du hub d'indicateurs dans l'Agglomération Val-de-Garonne (Montauban).

L'agglomération Val-de-Garonne, territoire de 43 communes et de 60 000 habitants, a engagé une planification écologique territorialisée et appuyée par un contrat d'objectif territorial.

Une dizaine de trajectoires ont été définies assorties d'objectifs opérationnels. L'observatoire de la planification écologique, développé en interne permet de donner une lisibilité aux trajectoires et d'en mesurer l'avancement. Ces trajectoires trouvent leur concrétisation dans des projets comme la réalisation de 20 km de pistes cyclables sécurisées d'ici 2027, la création et restauration de 25 hectares de zones humides, un plan de solarisation et un projet de territoire pour la gestion de l'eau.

L'observatoire de la planification écologique a besoin d'indicateurs. Le hub d'indicateurs d'Ecolab les apporte en centralisant par thématique des indicateurs territoriaux qui étaient jusque-là dispersés, donne accès à de nouveaux indicateurs et propose des bouquets d'indicateurs locaux cohérents avec les cadres nationaux comme ceux notamment de la plateforme Territoires en transition.

L'observatoire de la planification écologique s'articule autour d'entrées thématiques qui s'articulent sur quatre volets : l'état des lieux, les trajectoires, le potentiel, et les projets.

De son point de vue, les évolutions prioritaires qui renforceraient l'intérêt du hub mis en place par Ecolab serait d'une part d'élargir le hub en développant de nouveaux indicateurs territoriaux, sur les zones d'accélération des énergies renouvelables, ou encore des indicateurs issus du registre parcellaire graphique pour l'observatoire des friches industrielles, et d'autre part d'enrichir le hub

avec davantage d'indicateurs déjà disponibles sur d'autres plateformes, notamment Territoires en transition.

Thomas Cottinet, responsable de l'Ecolab du CGDD, rappelle que le travail de conception des indicateurs de la transition écologique a été élaboré avec une dizaine de territoires pilotes. La démarche de conception d'indicateurs part des collectivités, mais l'intérêt aussi d'y injecter les indicateurs nationaux, y compris ceux du secrétariat général à la planification écologique. Les indicateurs sont à découvrir sur l'onglet « indicateurs » sur ecologie.data.gouv.fr.

Remarques :

Jean-Marie Séité, président de l'Afigéo, pense qu'il manque des indicateurs sur les paysages et la qualité du patrimoine bâti qui sont des sujets un peu oubliés et pourtant importants à prendre en compte quand on travaille sur la transition écologique.

4. Outre-mer

Jean-Marie Séité, présente la question des outre-mer en faisant remarquer que s'il est normal que tous les territoires n'aient pas les mêmes données, il par contre anormal que certains territoires soient exclus des données nationales quand elles sont décidées sur un plan national. Les territoires exclus sont malheureusement très souvent les territoires d'outre-mer.

La constatation faite lors des réunions du pôle de coordination avec les territoires et lors d'une réunion tenue lors des Géodatadays a permis d'identifier que la question était réelle et demandait de réfléchir collectivement à l'adaptation des données aux demandes des territoires d'outre-mer si effectivement les besoins ne correspondent pas tout à fait au modèle national. La complexité ou la différence ne peut justifier qu'on soit exclu.

Bertrand Monthubert, poursuit en indiquant que la proposition est de créer un groupe de travail sur les Outre-mer en étant vigilant sur le fait qu'il ne s'agit pas que toutes les questions qui concernent les Outre-mer ne se traitent que dans ce groupe de travail. Les participants d'Outre-mer restent non seulement invités, mais aussi nécessaires dans les autres groupes de travail, et commissions du CNIG. Il s'agit d'avoir une réflexion au fond sur ce qui permet de sortir de ce sentiment, qui est souvent étayé par des choses extrêmement factuelles, que sur un certain nombre de programmes les Outremer sont traités après les autres territoires.

Si l'idée de la création de ce groupe de travail est validée, il s'agira de rédiger un mandat qui sera adopté lors de la première réunion du groupe de travail.

Aurélien Bouthier, chef adjoint du Bureau de la Statistique et des Systèmes d'Information pour les Outre-mer, indique que la notion d'indicateur partagé sur les Outre-mer est au cœur de ses activités. Le recensement de ces indicateurs se fait avec l'ensemble des instituts nationaux. Regroupés dans un Observatoire des outre-mer, ce sont actuellement plus de 500 indicateurs qui permettent à chacun de nos compatriotes ultramarins de pouvoir comparer les territoires les uns aux autres. Le travail se fait notamment avec l'INSEE pour élargir les différentes enquêtes qui sont menées sur le territoire hexagonal aux territoires ultramarins. La participation à ce futur groupe de travail nous intéresse fortement.

Christophe Tourret, PDG d'ESRI France, veut attirer l'attention sur le contre-exemple qu'il connaît bien qui est la Nouvelle-Calédonie. En effet, on pourrait avoir des leçons à apprendre pour l'Hexagone de ce territoire en termes de coordination des acteurs du territoire autour de la donnée géographique.

Eric Lesage, INSEE, mentionne le travail de l'INSEE sur les outre-mer avec la diffusion sur son site internet, tous les ans, d'un « [Insee Méthodes](#) » intitulé Statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer.

Guillaume Mellier, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN, indique que l'institut s'attache à des échanges réguliers avec les Outre-mer. L'IGN s'attache à produire des référentiels disponibles sur l'ensemble du territoire national, avec des niveaux de qualité équivalents. Pour ce qui concerne l'orthophotographie le rattrapage est en cours pour une fréquence similaire. Le programme Lidar HD couvre à la fois l'hexagone et l'outre-mer, mais n'est pas encore réalisé sur l'outre-mer. Sur les territoires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie-Française, l'IGN n'est pas actif au premier rang car il existe sur ces territoires des organismes spécifiques. Sur les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), des travaux sont en cours avec la préfecture des TAAF.

Bertrand Monthubert propose de valider la création du groupe de travail qui sera placé au sein du pôle de coordination avec les territoires. La prochaine étape sera la rédaction du mandat sur la base de la note préparatoire et des commentaires faits en séance.

Le CNIG valide à l'unanimité la création d'un groupe de travail Outre-Mer placé au sein du pôle de coordination avec les territoires.

5. Fabrique des standards (voir présentation)

Alexis Léautier, rappelle le calendrier de la Fabrique des standards. Le Groupe de travail « Fabrique des standards » qui avait présenté ses premières recommandations pour l'industrialisation de la production de standards lors du Conseil plénier de décembre 2024, a poursuivi la rédaction des livrables qui sont présentés aujourd'hui.

Le premier d'entre eux, le plus important, est à la fois une documentation de la procédure actuelle et un point d'entrée pour le nouvel arrivant. Il prend la forme d'un « Gitbook », c'est-à-dire d'un site en ligne avec des illustrations qui facilitent la lecture. Celui-ci détaille les 7 étapes de création d'un standard en donnant pour chacun des guides et des modèles de documents.

Parmi ces modèles de documents, le premier d'entre eux, et le plus important, est un modèle de standard, document « à trous » que le groupe de travail en charge de sa rédaction devra remplir, et compléter.

D'autres modèles de documents ont été élaborés : documents de travail, mandat, comptes rendus, appels à commentaires, ainsi qu'un modèle de dépôt GitHub qui sert à assurer l'articulation avec l'écosystème data.gouv.fr, puisque chacun des standards est publié aujourd'hui sur le site Schema.data.gouv.

Et enfin, le groupe de travail travaille actuellement sur le recensement d'outils pour faciliter le travail des groupes de travail.

Cette première version des livrables sera publiée dès sa validation par le conseil plénier. Les retours utilisateurs nous permettront d'améliorer petit à petit les livrables dans une phase de rodage par les nouveaux groupes de travail de production de standard et alimenteront des indicateurs de suivi pour

vérifier l'adaptation de ces livrables aux besoins. De la communication sera faite pour faire connaître ces outils.

Par ailleurs, Ecolab propose l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur les standards, qui visera à répondre à une problématique ciblée liée à un manque d'interopérabilité des données. C'est une approche complémentaire à la Fabrique des standards visant à toucher, lors d'un événement, des acteurs en dehors du périmètre habituel du CNIG pour identifier et expérimenter de nouveaux modes de création de standards afin d'alimenter les réflexions de la fabrique des standards.

L'évènement serait organisé sur un format court (de type hackaton) début 2026 en lien avec les acteurs de la donnée publique (ADEME, ANCT, le CEREMA, la DINUM, l'IGN) et en favorisant la participation des entreprises privées qui sont productrices de ce type de données, notamment grâce à l'écosystème Green Tech Innovation animé par l'Ecolab.

Remarques :

Valérie Nouvel demande comment pourrait être intégré le projet NexSIS de l'Agence numérique de la sécurité civile, dans cette approche. En effet, celui-ci a bâti un certain nombre de standards dans le but de l'interopérabilité des données y compris au niveau européen dans le cadre d'une réflexion sur la donnée, les standards dans un modèle souverain.

Thomas Cottinet trouve que c'est une belle illustration de l'idée. Il y a en effet beaucoup d'initiatives qui existent, comme celle mentionnée. Il y a beaucoup de démarches de production, de conception de standards qui ne sont pas dans le giron du CNIG. L'idée de l'appel à la manifestation d'intérêt qui a été présentée ici est bien d'inciter tous les acteurs que ce soit public, privé, parapublic, etc., univers des collectivités ou autres, à se signaler, à signaler des besoins de standards, pour ensuite, mettre en place un accompagnement spécifique sur les problématiques qui seront jugées primordiales.

L'objectif qui est derrière la fabrique des standards, c'est aller plus vite, cela passe aussi par identifier, tester des méthodes très concrètes de conception des fabrications des standards. C'est l'objectif de l'AMI. On sera capable d'aller beaucoup plus vite sur certaines fabrications de standards, parce que ce sera enrichi de méthodes de retour d'expérience, d'acteurs territoriaux, d'acteurs privés, etc.

Bertrand Monthebert complète en rappelant que la méthode de constitution des standards n'est pas figée. Ce qui est important, c'est de viser une adoption la plus large possible des standards. Sinon, ce ne sont pas des standards. Et pour qu'il y ait l'adoption la plus large, il faut qu'il y ait la co-construction la plus large possible avec les acteurs qui vont effectivement les utiliser. Cet AMI va permettre d'aller encore plus loin, pour qu'il y ait du dialogue avec d'autres acteurs, qui ne parlent pas toujours de standards, qui utilisent d'autres vocabulaires, pour finalement, arriver à de l'interopérabilité, car c'est bien l'objet de la fabrique des standards.

Valérie Nouvel pointe aussi la difficulté que l'AMI soit visible de ces acteurs-là. Il faudrait sans doute identifier les acteurs qu'il faudra aller contacter de manière un peu proactive.

Jean-Michel Morer ajoute que certains acteurs, comme les SDIS, sont peu enclins à communiquer, ils devraient être interpellés sur le fait que la donnée doit se partager, se qualifier, s'entretenir, se mettre à jour, etc., car avoir une information fiable et qui circule sur la prévention des risques extrêmes revêt un intérêt vital. Pour certains acteurs, l'interpellation directe sera un meilleur vecteur que l'AMI.

Sur une question de **Christophe Turret, Marie Lambois**, présidente de la commission règles et qualité du CNIG, précise que le modèle de standard proposé par la Fabrique des standards est conforme à la norme ISO 19131.

Bertrand Monthubert résume les échanges en concluant que le CNIG valide la documentation qui a été préparée et que l'appel à manifestation d'intérêt suscite un grand intérêt avec néanmoins l'idée d'être proactif vis-à-vis d'un certain nombre d'acteurs, ne pas attendre qu'ils se manifestent d'eux-mêmes, mais bien aller les solliciter pour s'assurer effectivement qu'ils puissent participer à cette démarche. Il invite les membres du CNIG à faire remonter au secrétariat du CNIG sous quinzaine, à la fois les thématiques prioritaires, les objets qui semblent particulièrement intéressants à inclure, les acteurs qui pourraient être contactés directement.

Christine Archias, ajoute qu'en qualité de présidente de la commission des standards, elle exerce une veille sur les sujets qui remontent des territoires. Elle fait remonter à la commission besoins et usages du CNIG les interpellations des acteurs du territoire pour inscrire, dans le cadre du climat, des problématiques qui sont très importantes à l'échelle locale. Elle précise que les travaux de la Fabrique des standards sont très importants dans la compréhension, la dissémination, l'adoption et surtout la mise en œuvre opérationnelle des standards par les acteurs des territoires.

Les travaux du groupe de travail de la Fabrique des standards, la proposition de mise en place d'une phase de rodage et de la continuation du mandat du groupe de travail, sont validés à l'unanimité.

6. Validation de standards

Christine Archias présente les standards soumis à l'approbation du conseil plénier.

- **Le nouveau standard « Opérations d'aménagement »** s'applique aux projets urbains, aux politiques locales de l'habitat, aux projets d'activité économique, mais aussi à des problématiques de type renaturation ou désartificialisation. Le travail de standardisation a été animé par le CEREMA dans la suite de deux standards en lien avec l'aménagement qui étaient le standard Friches et le standard Zones d'activités et d'aménagement. Ce standard n'a pas de vocation réglementaire pour l'instant, mais va concerner tous les opérateurs de l'aménagement urbain jusqu'au promoteur. C'est un standard dont la dissémination et la mise en œuvre devraient permettre de faire dialoguer tous les acteurs de l'aménagement, acteurs publics et acteurs privés.
- **Mise à jour du standard « Accessibilité du cheminement en voirie »**. Ce standard mis en place en 2021 dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités est un standard réglementaire. La modification apportée a pour objet d'améliorer la compatibilité avec le standard NETEX. Le travail de standardisation est également piloté par le CEREMA, en lien avec la direction ministérielle pour l'accessibilité et dans lequel ont été intégrés des collectivités, des associations, des entreprises.
- **Mise à jour des standards sur la dématérialisation des documents d'urbanisme**. C'est un standard réglementaire et les évolutions qui portent sur les PLU, sur les cartes communales, sur les plans de sauvegarde et sur la structuration des règlements d'urbanisme ont pour objet d'intégrer les dernières évolutions du code de l'urbanisme. Le travail a été piloté par la DGALN avec l'appui du CEREMA, avec de nombreux acteurs, notamment des collectivités locales.
- **Mise à jour du standard des Plans de prévention des risques**. C'est un standard qui a été validé récemment et les évolutions proposées sont des corrections techniques, relativement mineures, qui sont liées à des retours des acteurs en charge de la mise en œuvre de ce standard. Le travail est fait sous le pilotage de la DGPR avec la participation de DDT du CEREMA, de l'IGN et du BRGM notamment.

Les standards suivants :

Standard Opérations d'aménagement v2025-03,
Standard Accessibilité du cheminement en voirie v2021 - rev. 2025-03,
Standards de dématérialisation des documents d'urbanisme v2025-06,
Standard plan de prévention des risques (version correctrice 1.0.1)
sont validés à l'unanimité.

7. Intelligence Artificielle et information géolocalisée

Bertrand Monthubert annonce que sur le sujet de l'intelligence artificielle, le CNIG souhaite apporter aussi sa contribution en lançant des travaux, qui commenceront par un atelier prospectif organisé avec l'Institut National de recherche en informatique et en automatique (INRIA), qui est l'agence de programme française pour l'intelligence artificielle.

Il s'agira d'explorer différents aspects de l'utilisation de l'IA.

- L'importance d'avoir une donnée géographique de qualité, structurée, pour son utilisation par de l'intelligence artificielle qui a besoin d'accéder à ces données.
- L'utilisation de l'IA pour extraire de l'information géographique. C'est déjà quelque chose qui est utilisé, par exemple, à l'IGN pour la production d'une base d'occupation du sol à grande échelle.
- L'intégration de l'IA pour faire des modèles prédictifs et des scénarios spatialisés à partir d'informations géolocalisées
- L'utilisation de l'IA générative pour interroger en langage naturel des systèmes d'information géolocalisés dans un processus talk-to-data.
- Les questions de cartographie générative, de visualisation automatique.

Il y a beaucoup de dimensions très différentes dans l'utilisation de l'intelligence artificielle que nous prévoyons d'explorer dans cet atelier.

Pour introduire ce sujet, nous avons eu la chance d'accueillir Jacques Sainte-Marie, qui est chercheur à INRIA.

Jacques Sainte-Marie, expose les profondes transformations induites par le développement rapide de l'IA :

- La science des données et notamment l'IA est une nouvelle façon de se représenter le monde et les phénomènes qui nous entourent. Cette nouvelle approche se couple avec les approches de modélisation classiques et des hybridations entre modèles physiques et IA apparaissent.
- L'impact environnemental du numérique et de l'IA est souvent évoqué. Dans un monde contraint par le prix et la disponibilité de l'énergie, les relations internationales, les conséquences du changement climatique, développer un numérique (et des IA) sobre et frugal est un atout de compétitivité. A noter que les impacts environnementaux d'un système d'IA (volume d'inférence, fréquence d'apprentissage durée de vie des processeurs) sont difficiles à estimer, les consommations d'électricité ou d'eau ne donnent qu'une vision incomplète.

- Depuis plusieurs mois, on observe un développement rapide de systèmes d'IA spécifiques, dédiés à une application précise. Cette évolution favorise l'émergence d'acteurs nouveaux à côté des grands acteurs du numérique.

Dans le domaine de la recherche scientifique, la disponibilité des données reste un facteur limitant. Être capable de croiser des données hétérogènes venant de diverses modalités (texte, image, courbes...) est un enjeu important.

- Les technologies d'IA peuvent être vues comme créatrices de valeur (par exemple par les solutions basées IA proposées) mais parallèlement, comme destructrice de valeur car ce que fait rapidement une IA (conseil, expertise, aide à la décision) a une valeur réduite puisqu'elle est accessible facilement.

- Alors que plusieurs études récentes pointent les difficultés rencontrées par certains systèmes d'IA déployés (faible ROI, nombreuses erreurs, faible acceptabilité), évaluer les systèmes d'IA et d'interroger sur les usages qui en seront faits est important.

Echanges

Amélie Coantic, remercie le président du CNIG qui a été à l'initiative de ce projet d'atelier. L'IA est une technologie qui aura une influence sur la manière dont on construit, et on porte un certain nombre d'activités et bien évidemment la question de l'information géolocalisée est particulièrement concernée. Le fait que le CNIG commence à réfléchir à la manière dont cette lame de fond est une opportunité, et puis peut-être s'interroger sur de nouvelles interfaces, de nouveaux enjeux qui n'étaient pas jusqu'à présents dans nos priorités, est particulièrement intéressant.

Il est important qu'on ait un atelier qui soit à la fois la mise en perspective de points de vue divers que chacun peut avoir, mais aussi l'identification dans les quatre axes qui ont été cités, de la manière dont cela va interférer sur les travaux du CNIG.

On n'est pas encore en train de changer l'orientation du CNIG du fait de l'IA, mais par contre, il est essentiel de commencer à se poser ces questions-là pour anticiper les évolutions. Par exemple on peut penser que tout le beau travail qui est fait aujourd'hui sur la standardisation sera sans doute amené à évoluer de manière assez conséquente sans qu'on puisse l'évaluer précisément aujourd'hui.

Guillaume Mellier, pour l'IGN, l'IA et les données géolocalisées sont forcément un sujet majeur. L'IGN travaille avec l'INRIA sur le jumeau numérique de la France et de ses territoires. Un des enjeux est de permettre le croisement de données complexes, l'interopérabilité dans des objectifs de simulation, et de croiser les thématiques. Aujourd'hui, l'IGN fait beaucoup d'IA, en voici trois exemples :

- L'IGN est en train de finir les deux premiers millésimes France entière de la base d'occupation du sol à grande échelle qu'on aura produits en trois ans. Il s'agit d'une accélération très forte par rapport aux cadences précédentes et qui est foncièrement basée sur l'IA.
- Ces derniers mois, la mise à jour des bâtiments dans les bases de données de l'IGN qui était autrefois réalisée par des personnes a basculé désormais sur une mise à jour entièrement automatique.
- Dans les prochaines semaines, devrait sortir une première preuve de concept (POC) sur l'usage de LLM pour l'accès aux données de l'IGN, notamment la capacité à interroger, par exemple, la BD Topo avec un langage naturel.

Christophe Tourret, avec son point de vue d'industriel qui mène aujourd'hui des travaux dans l'industrialisation des processus souhaite ajouter le sujet de l'impact de l'IA dans les architectures des

systèmes d'information et dans les protocoles. L'émergence de l'IA générative et ses impacts sur les systèmes au sens large vont bouleverser la relation aux standards, notamment avec l'émergence des MCP (Model Context Protocol).

Pierre Jaillard remarque que la toponymie relève de la langue française, dont la source est l'usage. Cela fait des années qu'on réfléchit à ce qu'est l'usage, comment on peut définir un bon usage, etc. D'ores et déjà, on utilise massivement les données numérisées de la Bibliothèque nationale, qui constitue un corpus considérable. Mais on peut s'attendre à ce que l'intelligence artificielle permette de franchir une étape supplémentaire dans l'appréhension de l'usage, utile pour définir une toponymie de qualité.

Bertrand Monthubert précise qu'un comité d'organisation est mis en place pour cet atelier, et que les membres du CNIG sont invités à faire par des thématiques qu'ils souhaiteraient voir aborder pour que nous puissions construire l'atelier qui soit le plus utile possible.

8. Etude sur l'infrastructure géodésique – P. Briole, JM Seité

Pierre Briole, rappelle que dans les travaux géodésiques de tout type, on a besoin de faire appel à des coordonnées horizontales, verticales ou gravimétriques. Pour cela il faut des données, et ces données, il faut les acquérir à l'aide d'instruments, mais également à l'aide d'objets. Dans le domaine de la géodésie, il va s'agir de points géodésiques qui peuvent être des points de nivellement ou des points de mesure, autrefois de triangulation, aujourd'hui de GNSS. Ces points vont constituer un cadre, un canevas national, en métropole et dans les autres mers, de la connaissance géodésique. Il y a des points matérialisés sur lesquels on vient déployer des instruments, et puis il y a les stations permanentes GNSS, les stations permanentes marégraphiques, les stations permanentes gravimétriques.

Tout cet ensemble permet l'acquisition de données d'une manière cohérente à la fois dans l'espace et dans le temps, en particulier la coexistence de systèmes permanents et de systèmes temporaires, vont tous ensemble constituer un canevas, une infrastructure géodésique nationale.

Cette infrastructure est utile de différentes manières aux différentes communautés. Elle va être utile au géomètre qui est appelé à faire un travail local, elle va servir aussi, par exemple, pour l'appui de la couverture de la France en LIDAR HD pour permettre déjà sa validation et son positionnement absolu dans le système de référence globale.

Et puis, on l'a vu récemment, lorsque le système de coordonnées de Mayotte a dû être mis à jour, il peut y avoir même en France des phénomènes telluriques qui conduisent à des mouvements du sol dont il est nécessaire de prendre acte dans les systèmes de coordonnées.

A la demande de l'IGN en 2020, la commission de géopositionnement a produit un rapport¹ qui préconisait de faire une étude approfondie avec tous les partenaires, et de trouver le montage financier et organisationnel d'une étude qui pourrait permettre de définir les travaux nécessaires de

¹ https://cnig.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_usages_des_infrastructures_geodesiques_v2-2.03.pdf

maintien et de réfection des réseaux. C'est de cette étude approfondie dont il est question dans la fiche projet et dans la lettre, il a été proposé qu'elle soit confiée à l'AFIGÉO

Bertrand Monthubert invite les organisations membres du CNIG, qui, pour beaucoup, reposent sur ces infrastructures géodésiques, à voir comment apporter un cofinancement à cette étude et demande leur accord pour qu'il signe en tant que président du CNIG un courrier pour inviter d'autres acteurs à participer au financement.

Le CNIG donne son accord au président du CNIG pour qu'il signe un courrier invitant à la participation financière pour la réalisation d'une étude sur les infrastructures géodésique en France

9. La République des cartes (Emmanuelle Roux) (voir présentation)

Emmanuelle Roux présente la République des cartes, opération menée par un collectif initié par l'IGN lors des Rencontres de la cartographie comprenant OVHcloud, la Banque de territoire, l'école de design de Cergy-Pontoise, le CNIG, Léonard, et la Fabrique de la cité, qui sont actuellement rejoints par d'autres partenaires.

Cette opération collégiale vise à redonner pleinement le pouvoir des cartes comme levier démocratique à travers une journée « le jour de la carte » que sera organisée le 4 février 2026.

La République des cartes propose une « journée de la carte » chaque premier mercredi de février, mais aussi des ressources clé en main, une bannière commune, un podcast mensuel (les 5 premiers épisodes seront disponibles chez [Sismique](#)), et un volet publication pour nourrir le débat public.

La République des cartes sera présente au FIG du 3 au 5 octobre avec un stand de la République des Cartes et à Numérique en commun avec un espace de la République des Cartes aussi, y compris pour venir tester les ateliers et découvrir l'initiative en profondeur.

Bertrand Monthubert invite les représentants des associations de collectivités territoriales présents ici, à se faire le relais de cette initiative pour qu'il y ait des initiatives partout en France le 4 février.

10. Pays, territoires et villes du Monde

Pierre Jaillard présente le contexte et le contenu de cette liste élaborée par la Commission nationale de toponymie (CNT) depuis plus de 30 ans.

Pourquoi proposer cette liste à l'approbation du plénier du CNIG pour la première fois depuis aussi longtemps ? Parce que la réflexion a évolué parmi les administrations concernées depuis la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, qui crée la notion de données de référence dans le Code des relations entre le public et l'administration, et depuis le décret désignant le Code officiel géographique de l'INSEE comme donnée de référence en matière de toponymie. Or, il est apparu récemment que les noms de cette liste avaient la nature de données de référence sans en avoir le statut, et qu'être entérinée par le CNIG clarifierait cette situation.

Quant au contenu, la liste applique les principes pour le traitement en français des noms de lieux étrangers issus de l'arrêté interministériel du 4 novembre 1993, actualisés par la CNT le 5 mars 2021, principalement au sujet des signes diacritiques étrangers au français. Les principes de base sont simples : on donne la priorité à l'exonyme en usage en français (par exemple *Allemagne* et non pas *Deutschland*) ; quand il n'y a pas d'exonyme, on emprunte le nom local, et s'il n'est pas en alphabet

latin, on le transcrit conformément aux recommandations du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et du Conseil supérieur de la langue française (1990).

Ce sont donc ces principes qui sont appliqués de façon rigoureuse dans la liste, à quelques exceptions près liées à des enjeux diplomatiques. C'est par exemple le cas pour le Royaume du Swaziland, qui a demandé avec une vigueur exceptionnelle à être appelé en français *Royaume d'Eswatini*

Le CNIG entérine la liste "Pays, territoires et villes du monde" élaborée par la Commission nationale de toponymie (version du 12 février 2025) pour servir de base aux "données de référence" en matière de toponymie au sens du Code des relations entre le public et l'administration. Cette liste a été élaborée et mise à jour conformément aux principes de traitement en français des noms de lieux étrangers adoptés par la CNT le 5 mars 2021."

11. Actualités du CNIG

Pierre Laulier rappelle que le CNIG a été renouvelé par décret jusqu'au 10 juin 2030 et précise que le décret de 2022 reste applicable. Les missions et la composition du CNIG ne sont pas modifiées. Cependant, certains membres doivent être nommés par arrêté du ministre en charge du développement durable, et suite à divers mouvements et changements de fonction l'arrêté de nomination doit être mis à jour. Les membres concernés sont invités à fournir des propositions de nom de manière à mettre à jour la liste des membres en prenant soin de respecter la parité femme-homme en proposant un homme et une femme en titulaire et suppléant.

Il informe aussi des nouveaux groupes de travail qui se mettent en place.

Europe et international

- Groupe de travail révision de la directive INSPIRE

Besoins et usages

- Groupe de travail données géolocalisées de l'éducation nationale

Standards

- Groupe de travail Plan départementaux d'itinéraire de promenade et de randonnée (PDIPR)

Règles et qualité

- Groupe de travail Dépôt légal des données et cartes numériques

Le rapport annuel du CNIG 2024 a été [publié](#), un petit fascicule a été imprimé et diffusé aux ministres représentés au CNIG, aux présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale, du Conseil économique et social, aux présidents de conseils régionaux et de collectivités territoriales, aux sénateurs et aux députés ainsi qu'aux membres du CNIG.

Les 40 ans du CNIG au Sénat ont été un succès, les photos et les présentations sont [disponibles](#) sur le site du CNIG.

Un dossier spécial des [Annales des mines](#) a été publié en septembre, qui prolonge les réflexions qui issues du colloque que le CNIG avait organisé l'année dernière sur la souveraineté et l'information géolocalisée.

Et puis, dernière info, deux vidéos pédagogiques ont été publiées, une sur les [référentiels bâtiments](#) et adresses, et une sur le [standard accessibilité](#).

12. Conclusion

Bertrand Monthubert remercie les participants et annonce que le prochain plénier aura lieu le 10 décembre 2025 à 14h00.